



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-15 :
Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 Mars 2024 à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

• **Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2024-15 : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 32.63 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 66,42 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 14.99 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les taux des taxes directes locales (TFB, TFNB et TH) pour l'année 2024 soit :

Taxe habitation	14.99 %
Taxe foncière bâti	32.63 %
Taxe foncière non bâti	66.42 %

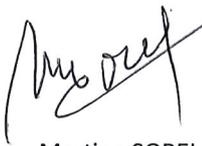
Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 00 voix contre, 00 Abstention

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Martine SOREL

